



Mise au concours du Prix catholique des médias 2023

Les médias, sous toutes leurs formes, sont d'une importance cruciale pour la mission de proclamation de l'Eglise. Ils suscitent la réflexion critique, servent d'instrument pour l'échange d'idées et d'idéaux et participent de manière décisive à la représentation de l'Église et de son message auprès de nos contemporains.

En signe de reconnaissance et d'estime face au travail et à la responsabilité du travail médiatique et de publication, les évêques suisses décernent chaque année le Prix catholique des médias. Par ce biais, ils souhaitent distinguer des œuvres et des initiatives qui s'orientent vers des convictions chrétiennes fondamentales ainsi que vers le message de l'Évangile et qui sont capables de les transmettre au public.

Qui peut postuler?

Peuvent être récompensées les contributions qui remplissent un ou plusieurs des critères suivants :

- Elles encouragent l'orientation vers les valeurs chrétiennes.
- Elles renforcent le sens de la responsabilité humanitaire et sociale.
- Elles contribuent à la cohabitation fraternelle de différentes communautés, religions, cultures ou personnes.

Le Prix peut être attribué à toute personne ou toute institution, professionnelle ou non des médias, dont l'initiative, ponctuelle ou sur un long-terme, correspond à la visée du Prix.

L'initiative proposée peut être une transmission télévisuelle, radiophonique, une publication dans la presse écrite ou sur le web. Cependant, il ne doit pas s'agir d'un travail scientifique, théologique ou de propagande.

Les œuvres présentées doivent avoir été publiées entre Pâques 2022 et Pâques 2023, à travers un moyen journalistique ou éditorial, et doit manifester un lien avec la Suisse (par exemple via l'auteur, le lieu de publication, le thème ou autre).

Remise du prix

Le prix est divisé en trois prix partiels : Un 1er prix (doté de CHF 2'500.-), un 2e prix (doté de CHF 1'000.-) et un prix de reconnaissance (doté de CHF 500.-). Les prix sont attribués à trois contributions différentes.

Le prix est attribué publiquement et par un membre du jury, ainsi que par l'évêque chargé des médias. La cérémonie de remise des prix est ouverte au public.



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

Le prix sera décerné en mars 2024. La date et le lieu exacts vous seront communiqués dans un mail personnel. Les éventuels gagnants devront être présents sur place lors de la remise du prix.

Qui décide de l'attribution du prix?

Les candidatures déposées sont examinées par un jury choisi par la Conférence des évêques suisses. Le jury peut, exceptionnellement, renoncer à la remise du prix ou des prix partiels.

Sont représentées, au sein du jury, les trois régions linguistiques et diverses branches des médias.

Composition du jury

- Alain de Raemy, responsable des médias au sein de la CES, évêque auxiliaire du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg
- Bernard Litzler, ancien directeur du Centre catholique des médias, Lausanne
- Flavio Bundi, journaliste et rédacteur en chef de la Radiotelevision Svizra Rumantscha
- Bruno Scheible, ex-journaliste du St. Galler Tagblatt, St-Gall
- Davide Adamoli, journaliste et archiviste, diocèse de Lugano
- Julia Moreno, responsable communication, Conférence des évêques suisses
- Sebastian Schafer, Adjoint responsable communication, Conférence des évêques suisses

Où soumettre des propositions de candidature ?

Vous trouverez toutes les informations et le formulaire de proposition sur : www.eveques.ch/prix-catholique-des-medias/

Vous pouvez envoyer le formulaire directement par courriel à **communication@eveques.ch** ou l'imprimer et l'adresser à :

*Conférence des évêques suisses
Service de communication
Case postale 118
CH-1701 Fribourg*

Délai de candidature

Le délai pour l'envoi des propositions est le 8 décembre 2023.